

Epreuve écrite de composition portant sur une question de la société contemporaine

**SUJET : Peut-on lutter efficacement contre les incivilités ?**

Patrick Chamoiseau, dans Texaco, conte l'histoire du quartier éponyme de Fort-de-France, au travers le regard d'une habitante, Marie-Sophie Laborieux. Militant pour le maintien des habitants sur un emplacement où se sont développées de fortes solidarités, ses agissements sont considérés par les autorités publiques comme des incivilités, affectant le partage des espaces de la ville. Le livre se clôt toutefois sur un accord dans le maintien de la collectivité à Texaco, dans le respect des règles de droit.

Les incivilités renvoient, par leur étymologie latine, à la vie en collectivité. Supposant une forme de transgression des règles de vie collective, elles peuvent constituer des infractions et des délits, qui sont punis par la loi, sans s'y limiter. Les incivilités peuvent affecter les relations entre citoyens comme l'utilisation de biens et espaces collectifs, dégradant la qualité du vivre ensemble. Lutter contre les incivilités est nécessaire dans le cadre d'une vie démocratique, supposant des droits et des devoirs pour les citoyens, mais également l'ensemble des usagers des services communs. Les pouvoirs publics, et notamment l'Etat, défini par Hölderlin comme « le mur encadrant le jardin où poussent les fleurs et les fruits de l'humanité », ont dès lors une responsabilité essentielle dans cette exigence.

Lutter efficacement contre les incivilités doit permettre d'empêcher leur survenue, ou leur renouvellement. Cela peut passer par une politique de prévention de celles-ci comme leur répression ex post. Or, ce constat suppose un cadre qui l'autorise, dans un Etat de droit, des moyens adaptés ainsi que la reconnaissance d'une légitimité dans l'intervention des pouvoirs publics. Alors que les incivilités frappent non seulement les institutions publiques mais affectent également les relations entre les citoyens, cette intervention dans la vie privée peut faire face à des limites. Pourtant, le surcroît d'incivilités peut conduire à un repli des citoyens sur leur cadre de proximité, et une tendance à la sécurisation par ses moyens propres contraires à la recherche de vivre ensemble consubstantielle à la démocratie. Parallèlement, punir des incivilités de plus en plus nombreuses en les considérant comme des infractions n'est pas forcément plus efficace, alors qu'il en découle la mobilisation de moyens humains et financiers croissants.

À l'heure d'un individualisme croissant, qui se confronte au besoin d'intervention collective pour faire face aux transitions numérique et écologique, faire prendre conscience au citoyen du coût collectif des incivilités, qui dépassent les relations interpersonnelles, apparaît nécessaire. Or, le contrôle de l'individu doit rester dans ses gonds, pour éviter que « l'individu ne se perde dans la cité » (B. Constant).

Ainsi la lutte contre les incivilités doit-elle nécessairement reposer sur une répression accrue pour être efficace ou peut-elle réinstiller les principes fondamentaux de la vie collective par d'autres moyens ?

Si la lutte contre les incivilités vise avant tout le respect du cadre démocratique commun, mobilisant prévention et répression, la légitimité comme l'efficacité des efforts entrepris sont mis en doute (I). Alors que l'individualisme à l'ère du numérique accentue des fractures dont surgissent des incivilités nouvelles, lutter efficacement contre ces dernières implique de retrouver les fondements du vivre-ensemble en mobilisant de nouveaux outils (II).

Face à la transgression des règles permettant la vie collective, l'État s'est fait le garant de la répression comme de la prévention des incivilités dans un objectif de les faire disparaître (A). La lutte contre les incivilités fait toutefois face à des atteintes croissantes qui se confrontent à une légitimité d'intervention en chute malgré les moyens mis en œuvre (B).

\*\*\*\*\*

Afin de lutter efficacement contre la transgression des règles permettant la vie collective, la mobilisation de l'État par ses pouvoirs de coercition est apparue impérative.

Dans la fiction politique proposée par Hobbes, l'intervention de l'État permet la substitution de la vie collective encadrée par des règles communes limitant la liberté à la guerre de tous contre chacun (Le Léviathan). La répression des transgressions des règles de vie collective précède ainsi l'incivilité, qui suppose l'avènement du citoyen comme sujet. La concentration des pouvoirs de coercition dans les mains de l'État, disposant du monopole de la violence légitime au sens de Weber (Le Savant et le Politique), lui permet toutefois de maintenir ce rôle contre ce qui est considéré comme infraction à la loi dans un État de droit. Pour Frédéric Gros, dans son ouvrage Punir en démocratie, la peine prend à la fois le sens de réparer la société, tout en permettant de faire respecter la loi. Dès lors que l'incivilité affecte chacun de ces aspects, il paraît nécessaire d'y recourir pour lutter contre son renouvellement et prévenir sa commission.

Dans ses Principes méthodologiques, Durkheim montre toutefois que le crime est un fait social normal, la disparition complète de toute incivilité apparaissant ainsi inatteignable, de la même manière que pour les délits. Pourtant, au regard de l'attente de protection des individus dans leurs vies individuelles, qui constitue pour John Locke tout le monde du contact social (Second Traité du Gouvernement civil), la commission d'incivilité affecte le respect de ce contrat social. Il convient également de les prévenir pour en conforter la légitimité.

L'État devient instituteur du social avec l'avènement de la République, se substituant ainsi aux fondements préalables de la vie en collectivité pour construire le citoyen.

Avec la loi Le Chapelier en 1791, les corporations dont émergeaient des règles de vie collective disparaissent. De même, le rôle de l'Église en France perd cette faculté avec la Constitution civile du Clergé, remettant en question les fondements de l'ordre ancien. Pour Rosanvallon (L'État français de 1789 à nos jours), il incombe dès lors à l'État de remplacer ces institutions, en faisant naître parallèlement le citoyen. Durkheim soulignera ainsi que « l'étatisation a marché au même pas que l'individualisation ». Ainsi, l'État devient dès lors non seulement en charge de la répression des incivilités mais également de leur prévention.

De Condorcet, avec ses Cinq mémoires pour l'instruction publique, à Jules Ferry, rendant l'instruction obligatoire par la loi de 1880, l'éducation devient centrale dans la construction du citoyen, lui instillant le respect des institutions républicaines, et prévenant

ainsi les incivilités. Il s'agit dès lors d'instruire le citoyen, qui, conscient des mérites de la République lui promettant un avenir meilleur, se préservera de tout comportement nuisible à la vie collective. La lutte contre les incivilités se veut dès lors plus efficace en tant qu'elle s'inscrit dans le même cadre que l'ensemble des apprentissages dès l'enfance, les humanistes comme Rousseau ayant montré l'effet d'une telle instruction (Emile ou de l'Education).

Alors que la société cherche à se prémunir d'incivilités qui affectent la pleine jouissance des libertés individuelles, l'Etat devient le garant d'une lutte qui se veut efficace en reposant sur une prévention dès l'enfance et une répression d'infractions de plus en plus nombreuses.

\*\*\*

Face à une attente sécuritaire croissante, la politique répressive des incivilités semble inefficace pour les endiguer.

La proportionnalité de la sanction à un crime pour éviter son renouvellement est mise en exergue par Cesare Beccaria, dans son ouvrage Des délits et des peines. Il préconise ainsi de mettre en œuvre une sanction qui vise à ancrer dans les esprits les dangers de la commission de l'acte affectant la vie collective ou individuelle. Toutefois, face à une attente sécuritaire croissante, Louis Chevalier montre que la création de délits visant un public particulier, si elle renforce la surveillance de celui-ci, ne suffit pas à endiguer la peur, qui résulte d'un sentiment d'insécurité (Classes laborieuses, classes dangereuses à Paris au XIXième siècle). Ainsi, si le policier municipal parisien est doté d'un uniforme pour renforcer sa visibilité dans l'espace public et conforter la dissuasion au XIXième siècle, cela ne peut suffire à endiguer la crainte d'autrui, faisant naître un sentiment de rejet lui-même à l'origine de nouvelles incivilités. Tel est le propos de Victor Hugo dans Les Misérables, quand Jean Valjean rencontre un autre bagnard qui lui affirme que c'est le bagne qui l'a rendu criminel.

Laurent Bonelli renouvelle cette approche à l'époque contemporaine, analysant ce qu'il dénomme une « frénésie sécuritaire », visant en particulier les jeunes des banlieues, qui se voient multipliés les textes législatifs visant à réprimer les incivilités, sans que leurs difficultés à prendre part à la vie collective soient évoquées (Sécurité et sentiment d'insécurité). Robert Badinter met lui aussi en exergue la difficulté à susciter un relent d'humanité dans son combat pour l'abolition de la peine de mort (L'abolition). Ainsi, face à une lutte qui paraît inefficace contre les incivilités, la tentation des peines les plus lourdes s'inscrit dans une attente des citoyens empris de peur. Or, celle-ci mobilise des moyens importants, qu'il s'agisse d'équipes de forces de l'ordre ou judiciaires, sans endiguer la peur qui les fait naître, et semble ainsi inefficace.

Parallèlement, la remise en question de l'autorité limite l'efficacité des politiques préventives pour lutter contre les incivilités.

Pour Hannah Arendt, l'autorité doit être définie en l'opposant à la contrainte par la force et à la persuasion par les arguments (La crise de la culture). Sa remise en question s'inscrit dans une remise en question du rôle de la transmission qu'on peut retrouver autant à l'école, dans les familles, ou même vis-à-vis de l'Etat. Gabriel Attal, alors ministre de l'Education et de la Jeunesse, invoquait ainsi un « sursaut » d'autorité, à la suite des émeutes consécutives à la mort de Nahel, entraînant des dégradations de nombreux bâtiments publics. Celui-ci devrait permettre de rendre effective la prévention des incivilités, et ainsi, de les réduire de manière plus efficace.

En l'absence d'autorité, s'apparentant à une forme de légitimité, l'école ne parvient plus à instiller les règles de la vie collective, allant au-delà de l'instruction, mais essentielles au vivre ensemble. La remise en question d'un modèle élitiste et inégalitaire, mis en exergue par Bourdieu et Passeron (Les héritiers) et qui corrobore le récent ouvrage de Najat Vallaud-Belkacem et de François Dubet (Les inégalités scolaires), contribue à réduire l'autorité de l'institution. Parallèlement, les difficultés des familles, avec notamment un désengagement des pères que constate la sociologue Nadine Lefaucheur, limite le recours à l'autorité familiale pour se prémunir de la commission d'incivilités. Malgré l'inscription au programme de l'éducation à la vie civique par la loi en 2015, l'efficacité du recours à l'autorité de l'école en substitut de la famille, est réduite.

Pour lutter efficacement contre les incivilités, la société s'en est remise à l'Etat, responsable d'une politique de prévention et de répression de celles-ci. La mobilisation de moyens croissants semble toutefois inefficace, alors même que de nouveaux enjeux naissent de l'essor du monde numérique.

\*\*\*\*\*

Le repli du citoyen sur son entourage comme l'essor du numérique renouvellent les formes que prennent les incivilités sans que l'autorité publique dispose de la légitimité pour y faire face (A). Il apparaît ainsi nécessaire de retrouver le sens des règles de la vie collective et de mobiliser de nouveaux outils pour lutter efficacement contre les incivilités (B).

Le repli du citoyen sur l'individu fait naître des incivilités croissantes qui fragilisent le vivre ensemble et complexifient la mise en œuvre d'une lutte efficace contre celles-ci.

L'individualisme en démocratie est une tendance ancienne contre laquelle Tocqueville a mis en garde les dirigeants dès le XIX<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, dans De la démocratie en Amérique, il déplore la facilité avec laquelle le citoyen, disposant de droits propres, privilégie la vie autour de ses proches à la participation en démocratie. Ce repli sur lui-même affecte la légitimité du système, qui ne représente dès lors plus que les intérêts de certains, malgré les processus représentatifs déployés. Or, dans ce cadre, d'une part la volonté de vivre ensemble et la croyance dans les règles collectives est affectée, mais d'autre part, les fractures entre citoyens deviennent béantes. Ce moindre respect dans la vie collective est à l'origine d'une négligence envers les biens collectifs, à l'origine des nouvelles incivilités. C'est ce que constate Simmel, sociologue, auteur de Mentalités et métropole : perdu dans un tout collectif, l'individu prête moins d'attention à son entourage, et se permet plus facilement un comportement déviant, en l'absence du regard de la collectivité. En découle une dégradation chronique des espaces publics par une moindre attention aux déchets par exemple, qui s'avère complexe à prévenir par les pouvoirs publics. Ainsi, même si le ramassage des déjections canines fait désormais l'objet d'une sanction, il reste difficile d'en attribuer la responsabilité dans une métropole où circulent chaque jour des milliers de personnes. Cet individualisme croissant rend ainsi complexe la lutte contre les incivilités.

De surcroît, l'essor du numérique est concomitant à l'émergence de nouvelles incivilités, qui affectent d'autant plus le bon fonctionnement démocratique.

L'essor d'internet, plutôt que de renforcer les fondements démocratiques, développe une forme d'anonymat rendant plus propices les incivilités. La haine en ligne est ainsi un fléau qui touche l'ensemble des citoyens et reste difficile à prévenir. Ainsi, si une brigade du numérique cherche à surveiller les comportements haineux, en menant des actions de prévention concernant les jeunes internautes, la rapidité comme la multitude de

messages diffusés chaque jour complexifie sa répression. Celle-ci s'inscrit par ailleurs dans un cadre de protection du droit d'accès aux données personnelles, notamment au niveau européen avec la directive de 2000 sur les services numériques. Celle-ci peut restreindre les moyens à disposition des instructeurs de police dans le respect du droit à la vie privée, rattaché en droit français à l'article 2 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. La lutte contre les infractions s'en trouve ainsi contrainte.

Par ailleurs, le développement des fausses nouvelles et de ceux que Giuliano Da Empoli nomme Entrepreneurs du chaos mine les ferments de la confiance dans les règles collectives, en cultivant l'idée d'un Etat profond ou de théories du complot. Les citoyens peuvent ainsi eux-mêmes affecter les fondements de la citoyenneté par la propagation de ces informations, contraignant les autorités à les démentir. Il devient dès lors encore plus complexe de lutter contre les incivilités, la légitimité de l'Etat dans son intervention se voyant mise en question. Les collectivités sont affectées de la même manière par ce phénomène, qui implique de repenser les moyens de lutte contre les incivilités.

\*\*\*\*\*

Pour lutter efficacement contre les incivilités, il s'agit d'abord de réactiver les ferments de la vie collective pour réduire la tendance à la transgression.

Le vivre ensemble repose ainsi sur le consentement dans des règles partagées, que chacun puisse s'approprier, pour éviter de les transgresser. Le rapport de Jean-Louis Borloo intitulé Vivre ensemble, vivre en grand : pour une réconciliation citoyenne invite notamment à repenser la géographie de la politique de la ville, pour permettre un réel accès aux services de droit commun en parallèle des mesures de rattrapage liées aux difficultés particulières de ces quartiers, qui restent les plus concernés par les incivilités. Une telle lutte serait d'autant plus efficace qu'elle résulterait d'une inclusion des citoyens, et notamment des jeunes, dans les programmes qui leur sont désignés, sur le modèle des conseils de quartier. Elle suppose également un effort d'aménagement du territoire, reposant sur les collectivités, pour répondre au sentiment d'exclusion des règles et bénéfices de la vie collective. Il semble dès lors que le bon fonctionnement des services publics soit essentiel pour répondre aux attentes des citoyens, mais également instiller les ferments de la confiance entre eux. Ce rôle « d'entremetteur des communs » est proposé par Sébastien Soriano dans son ouvrage Un avenir pour le service public. En s'attachant aux ferments de la défiance envers les pouvoirs publics et entre les citoyens, la lutte contre les incivilités serait d'autant plus efficace.

Mobiliser des outils comportementaux, sans les substituer à toute répression, peut faciliter la prévention des incivilités.

Le rôle des nudges, outils fondés sur les biais comportementaux et la neuroscience, peut permettre de lutter contre des incivilités variées sans recourir à la répression. Sunstein et Thaler ont mis en évidence leur efficacité contre différents comportements, s'agissant notamment des dégradations des sanitaires publics par manque d'attention. Les incivilités, qui ne sont pas des infractions, ont également un coût pour les collectivités et il peut être intéressant pour les collectivités locales de recourir à de tels mécanismes.

Toutefois, elles ne se substituent pas pleinement à l'intervention de proximité, et peuvent conserver un rôle mineur pour les problèmes de fonds, comme la participation électorale, ce que souligne Patrick Boucheron (Le biais comportementaliste). Il convient dès lors de les accompagner de politiques de prévention, qui incarnent un idéal partagé et promeuvent une forme d'exemplarité plutôt que d'accabler certains publics. Edgar Morin souligne ainsi dans Le sport porte en lui le tout de la société que le rejet des incivilités du sport comme témoin d'une forme de brutalité empêche de réfléchir à ses fondements, résultant d'une exaltation légitime qui peut toutefois être mieux prévenue pour limiter ses effets néfastes.

\*\*\*\*\*

Les incivilités impliquent une lutte efficace afin d'améliorer le cadre commun dans lequel s'exerce la vie collective. L'Etat a pour cela mobilisé des outils de répression croissants et faiblement efficaces si on s'en tient au sentiment d'insécurité. Les politiques de prévention, mobilisant le citoyen, s'avèrent également réduites dans leur effet dans la mesure où elles reposent sur une autorité remise en question. Pourtant, l'individualisme comme le numérique créent de nouveaux ferments d'incivilités dommageables au vivre ensemble. Il convient dès lors de repenser la lutte contre les incivilités, en agissant sur le fondement des inégalités et en mobilisant des outils nouveaux, inscrits en proximité.